

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 12 décembre 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mardi 06 décembre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Françoise OLIVE – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Michel FALCONNET – Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Emilie PEZET.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COLOMBIES.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-122 FINANCES : Décision modificative n° 2022-07 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 4*	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0
--------------	------------------	---------------	-----------	------------

*Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Emilie PEZET ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mr Benoît MUNOZ (groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de payer la dépense de 8 184 € concernant l'élaboration d'un schéma d'aménagement de la plaine de Balza par un bureau d'études, sur l'opération 194, alors qu'initialement provisionnée sur l'opération 2211, une décision modificative est nécessaire.

De même, afin de payer la dépense de 6 600 €, concernant des achats de matériel sur le chapitre 21, alors que provisionnée sur l'opération 2201, un virement de crédit est également nécessaire

Il donc proposé la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT				
	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)
Opération 194 Chapitre 20 article 2031	0	8 200	0	0
Opération 2211 Chapitre 21 article 2135	8 200	0	0	0
Chapitre 21 article 2121	0	6 600	0	0
Opération 2201 chapitre 21 article 2188	6 600			
TOTAL	14 800	14 800	0	0
TOTAL SECTION	0		0	

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** les virements de crédits tels que présentés ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :